

Définition Braie : (n.f.) Terme de fortification. Une braie est une enceinte basse enserrant tout ou partie d'une place forte et séparée d'elle par un fossé ou une lice. On parle de fausse-braie lorsque l'espace séparant l'enceinte de la place est rempli de terre. La première enceinte de Carcassonne forme ainsi une braie.

Emprunté au gaulois par le latin braca désignant une sorte de pantalon très en vogue chez les Celtes. Le terme braie n'est pas appliqué à l'architecture militaire avant le XIXe siècle. On le trouve alors dans tous les grands dictionnaires de l'époque, comme le Dictionnaire universel de Louis-Nicolas Bescherelle en 1856 : « Braie : Art milit. Avant-mur qui embrassait le dehors de la porte d'une forteresse. »



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation